ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N º DN495

présenté par M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 5

Rédiger ainsi l'article 5:

« L'augmentation nette des effectifs du ministère des armées s'effectuera comme suit :

(en équivalents temps plein)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019- 2023	2024	2025
Augmentation nette des effectifs	450	300	300	450	1 500	3 000	1 500	1 500

Ces évolutions d'effectifs ne concernent que les emplois financés par les crédits de personnel du ministère des armées. Les effectifs du ministère des armées s'élèveront ainsi à 271 936 équivalents temps plein en 2023 et 274 936 équivalents temps plein en 2025. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.